

Extrait des pages 20-21 du dossier « Il faut savoir désobéir », réalisé par Fanny Stolpner, publié dans l'hebdomadaire *Témoignage Chrétien*, n° 3360, du 03/09/09.

TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN 3-9-2009

FICHER ADN. François Vaillant, lui, n'en est pas à sa première désobéissance (voir TC n° 3252). Philosophe et théologien, rédacteur en chef de la revue *Alternatives non-violentes*, il s'est engagé dès les années 1970 dans le combat des paysans du Larzac. Il était à l'époque dominicain aux côtés de Jean Cardonnel.

Pour François Vaillant, dire « non » est nécessaire lorsque les libertés fondamentales sont en jeu. « *Je ne critique pas le droit, je suis à son service. Mais face à une loi injuste, on doit désobéir. Je veux l'abolition de tout ce qui est néfaste dans le fichier national des empreintes génétiques et il est important de se mobiliser* », martèle-t-il.

(...) Engagé dans le mouvement anti-publicité, il co-fonde en 2005 le collectif des Déboulonneurs, présent dans plusieurs villes de France (Paris, Lille, Poitiers...). Ses membres militent pour la réduction de la taille des panneaux publicitaires à 50x70 cm, avec comme moyens d'action la désobéissance civile et la non-violence.

“ **Je ne critique pas le droit, je suis à son service.** ”

En 2007, il est condamné au pénal à verser un euro symbolique pour une « *dégradation légère* » : le barbouillage de panneaux publicitaires, organisé dans le cadre d'une action des Déboulonneurs de Rouen.

Près d'un an après son procès, le voilà convoqué au commissariat, afin de relever son empreinte ADN. La loi stipule en effet que toute personne convoquée au pénal doit s'y soumettre; le code ADN est ensuite entré dans

le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG). Créé sous Lionel Jospin, ce fichier ne recensait à l'origine que les criminels d'abus sexuels ou d'actes de barbarie. Jusqu'à ce qu'en 2004, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, n'étende son utilisation. Aujourd'hui, plus d'un millier de personnes sont fichées, souvent à leur insu. Pour avoir refusé de donner son « code barre », François Vaillant,

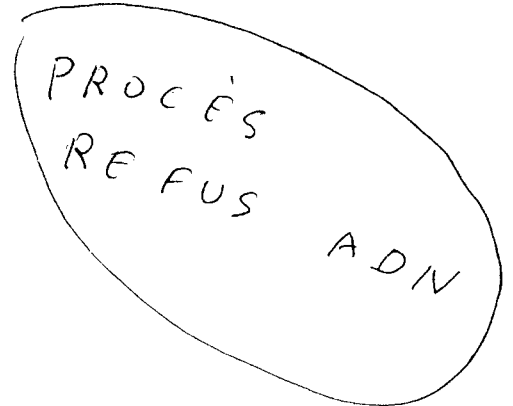
(...) sera jugé en correctionnelle le 21 septembre 2009, au tribunal de Rouen. Il risque un an de prison et 15000 euros d'amende.

COLLECTIF. Depuis une dizaine d'années, associations et collectifs se multiplient, usant de l'action directe non violente (souvent spectaculaire et médiatique) et de la désobéissance civile pour porter un débat au sein de la sphère publique. (...)



François Vaillant

Une campagne de soutien à François Vaillant est lancée pour son procès. Le coût estimé étant de 4000 €, le MAN (Mouvement d'action non-violente) demande à 400 personnes de verser 10 € chacun, à l'adresse suivante : MAN, Centre 308, 82 rue Jeanne d'Arc, 76000 Rouen. Chèques à l'ordre du MAN.



Le 21 septembre, à 13h15, au Palais de Justice de Rouen, François Vaillant, philosophe et rédacteur en chef, aura pour avocat François Roux, et pour témoins :

- . Marie Christine Blandin, sénatrice, ex-présidente de la région Nord Pas-de-Calais
- . Matthieu Bonduelle, secrétaire général du Syndicat de la magistrature,
- . Jean-Marie Muller, philosophe, écrivain.

Contact : François Vaillant : 06.16.08.41.95 Courriel : anv.revuc@wanadoo.fr